

SERVICE DES ANTIQUITÉS.

DIRECTION GÉNÉRALE.

Le Caire, le 28 Mai 1930.

No. 25-4/38.

Pièces jointes :-

R.D

Cher Monsieur Junker,

En réponse à votre lettre du 19 Mai courant, j'ai l'honneur de vous donner ci-après, les renseignements relatifs à l'engagement de M. Steindorff pour les fouilles de Nubie:

1°-Le traitement que nous allons demander du Ministère de lui faire accorder sera de L.E.90 mensuellement pendant 6 mois (soit en tout L.E.540). Ce traitement est, bien entendu, en dehors du crédit de L.E.1500 qui sera affecté aux dépenses du chantier.

Nous ne pourrons payer aucun assistant. Toutefois nous mettrons à sa disposition un aide-photographe (que vous choisirez vous-même) et un écrivain comptable choisi par nous.

2°-Une maison sera louée à Aniba et le montant du loyer sera prélevé du crédit de L.E.1500.

3°-Les frais de voyage de M. Steindorff ne seront payés par le Service que du Caire en Nubie et vice-versa. Son voyage d'Allemagne au Caire et retour doivent être supportés par lui.

Je vous prie de préciser sur un plan le terrain que demande M. Steindorff pour ses travaux de fouilles (forteresse, cimetière ou emplacement de la ville ancienne d'Aniba).

M. Steindorff dépendra uniquement de M. Firth qui en référera au besoin à la Direction Générale.

La publication de ses fouilles devra être faite par le Service et à ses frais et non ailleurs, dans la série de l'Archaeological Survey of Nubia. Les résultats des fouilles déjà faites à Aniba avant la guerre par M. Steindorff devront faire partie de cette publication.

En ce qui concerne les antiquités trouvées au cours des fouilles, je tiens à vous préciser qu'elles appartiendront au Gouvernement Egyptien; mais celui-ci pourra vendre des séries de doubles en donnant la préférence au fouilleur.

Le Service fournira le matériel nécessaire au campement (soit lit, literie, batterie de cuisine, etc), comme il l'a déjà fait à M. Emery. Les instruments de photographie et de topographie seront également fournis par le Service à moins que M. Steindorff ne préfère apporter les siens.

Veuillez agréer, Cher Monsieur Junker, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR GENERAL.

Monsieur le Prof. Dr. Junker,
Directeur de l'Institut
Allemand d'Archéologie,
11 rue el-Amir Saïd, Zamalek, LE CAIRE.

Maca

P.S.: Aussitôt que nous aurons reçu votre réponse, nous soumettrons l'ensemble de ces propositions à l'approbation du Ministère de l'Instruction Publique.

LE DIRECTEUR GENERAL.